

ECHOS DU PAYS

PRIX : 250 F CFA

Eliminatoires CAN 2019
défaite du Togo face l'Algérie :

**Et si Claude
Leroy quitte
son fauteuil ?**

Hebdomadaire togolais d'informations générales, d'analyses et de publicité N° 335 du 22 Nov. 2018

Projet de reformes constitutionnelles :

**Comparaison du texte de l'expert
et celui du gouvernement** ^{p.3}

Le débat au niveau des acteurs politiques au sujet du projet de loi soumis par le gouvernement à l'assemblée nationale et le texte proposé par l'expert constitutionnaliste de la CEDEAO est en cours et les

interprétations fusent de partout notamment des officines politiques, au point que nombre de togolais ne se retrouvent pas dans ce qu'il y a comme similitudes et nuances afin de faire une réelle comparaison et voir plus clair...

Loi des finances 2019 :

**Un budget de 1461 milliards dont
45% pour les besoins sociaux** ^{p.3}

**Journées portes ouvertes de la presse togolaise
2018 à Sokodé/interview de Tchagnao Arimyo**

**« Nous avons promis aux membres
du CONAPP que cet événement
sera délocalisé cette année »** ^{p.5}

**Cacophonie autour de l'indisponibilité
temporaire d'Ali Bongo au Gabon**

**L'UA appelle au « strict »
respect de l'ordre
constitutionnel** ^{p.7}

15^{ème} Foire Internationale de Lomé :

**Ça démarre
demain** ^{p.3}



Le lavage des mains, un geste simple pour éviter des maladies

C'est un acte banal mais plein de sens auquel personne ne prête suffisamment attention. Le lavage des mains est nécessaire pour éviter le risque de transmission de germes responsables de maladies infectieuses telles que la grippe et les germes responsables d'intoxication alimentaire. Les mains sont toujours en interaction avec un environnement peuplé de micro-organismes à savoir les bactéries, les virus, les champignons, les moisissures et autres. Une fois contaminées par ces microbes, les mains les transportent et les disséminent. Selon une étude de l'Organisation Mondiale pour la Santé (OMS), 44% des maladies diarrhéiques sont évitées en lavant régulièrement les mains. Ce chiffre montre l'importance de ce geste simple qui sauve. Souvent lorsque nous rentrons du service ou d'une activité, nous ne faisons pas attention à ce geste, c'est vrai que nous

lavons les mains mais comment le faisons-nous ? Prenons-nous le temps de laver les mains avec du savons ? Prenons-nous le temps de laver les mains suffisamment ? Au service ou hors des mains, dans les sorties, nous nous saluons en se serrant les mains, c'est le propre des Africains, histoire de sentir la chaleur du voisin ou lui prouver notre amour envers lui. Cette personne elle aussi aurait salué une autre personne avant de nous croiser. Tout ceci sans savoir d'où vient la personne à qui on serre la main ou bien ce que cette personne a touché avant notre rencontre. Voilà pourquoi une fois à la maison avant même le repas c'est le premier geste à poser, laver les mains. Parfois ce geste est négligé et c'est lorsque qu'on veut aller à table qu'on pense au lavage de mains. Difficilement le savon est associé à ce geste, on oublie tout ce qu'on a touché hors de

la maison et nous plongeons simplement la main dans l'eau au bout de 3 à 5 secondes voilà la main dans la nourriture. Parfois c'est en pleine route quand on a faim, sans hésiter on achète un aliment et sans se laver la main on se met à manger en continuant la route. L'autre situation

Le lavage des mains est recommandé avant et après avoir manipulé de la nourriture et avant de toucher une personne sensible aux infections. Avant de prendre même un médicament, il faut forcément laver les mains. Après s'être mouché, éternué ou toussé dans ses mains,

pas d'incidence sur l'efficacité du nettoyage. Il est recommandé de se frotter les mains pendant plusieurs secondes ou plus longtemps si les mains sont visiblement sales. Pour laver les mains, il faut les mouiller abondamment à l'eau tiède, appliquer suffisamment de savon pour

chant les doigts. C'est important de placer la face arrière des doigts dans la paume de la main opposée et frictionnez les doigts par un mouvement aller/retour contre cette paume. Il faut bien frictionnez le pouce de chaque main avec la paume de l'autre main, frictionnez le bout des doigts de chaque main en tournant dans la paume de l'autre main. Ensuite rincez bien les mains à l'eau et séchez-les avec une serviette à usage unique. Il est conseillé de ne plus toucher le contenant qui a servi à laver les mains ou le faire avec la serviette de sorte que les mains ne soient pas à nouveau contaminées par les microbes qui se trouvent sur ce contenant. En l'absence d'eau et de savon, il est possible d'utiliser un désinfectant à base d'alcool de la même manière précédente. La durée de lavage des mains varie entre 40 et 60 secondes. C'est le lieu d'inviter les parents à laver les mains des enfants avant de leur donner à manger. Pour ceux qui ont l'âge de le faire eux-mêmes, veiller à ce qu'ils le fassent après les gestes que nous avons cité plus haut. Il est important d'attirer l'attention des vendeuses d'aliments sur l'importance d'avoir les mains propres avant de servir le repas aux clients. Nombreuses sont-elles à ne pas accorder une importance à ce geste recommandé.

M. Mazé



c'est lorsque nous sortons des toilettes, il est rare de voir des personnes plonger au moins la main dans l'eau à la sortie des toilettes alors qu'un rinçage à l'eau est inefficace.

Il est important de laver les mains lorsque les mains sont visiblement sales peut-être après un travail dans un milieu sale.

changé la couche d'un bébé, manipulé des ordures, après avoir touché ou joué avec un animal domestique, après avoir fréquenté des lieux publics bref après diverses activités, il est recommandé de laver les mains. Il est plus agréable d'utiliser de l'eau courante tiède, mais la température de l'eau n'a

recouvrir toutes les surfaces des mains et faire mousser, frictionnez les mains paume contre paume par mouvement de rotation, frictionnez la paume de la main droite sur le dos de la main gauche et la paume de la main gauche sur le dos de la main droite, frictionnez paume contre paume en entrela-

NUMÉROS UTILES

CHU Tokoin	22 21 25 01
CHU Campus	22 25 77 68
Commissariat Central	22 25 47 39
Sûreté Nationale	22 21 28 71
Sapeurs pompiers	118 ou 22 21 67 06
Gendarmerie	172 ou 22 22 21 39
Police secours	117
Renseignement	119

Lisez chaque semaine votre journal



l'information au coeur du développement

TOUR DE GARDE DES PHARMACIES DU 19 au 26 Novembre 2018

BOULEVARD	Bd. Du 13 Janv.	Doulassamé	22 21 65 49
BEL AIR	non loin de RAMCO		22 21 03 21
OCAM	Rue de l'Entente		22 21 62 05
OLIVIERS	Bd. Houphouet Boigny		22 27 04 34
AMESSIAME,	Près du Marché de Bè		96 32 97 60
ESPERANCE	Face Ecole française Nyékonakpoé		22 21 01 28
LIBERATION	Avenue Libération prolongée		22 22 25 25
GBOSSIME	Face Marché Gbossimé		22 22 50 50
ROBERTSON	Après la Lagune de Nyékonakpoé		22 22 28 41
N.D de la TRINITE	Sise au Bd de la Paix		22 21 27 80
GBEZE	Bd Jean Paul II		22 26 32 61
UNIVERS SANTE	Face CHU Campus		22 61 81 43
AEROPORT	Route de l'Aéroport Sito		22 26 21 22
INTERNATIONALE	Sise Marché Hédzranawoé, Bd. Haho		22 26 89 94
RAOUDHA	Bd Zio Hédzranawoé, derrière TOGO 2000		22 61 39 39
SANTA MADONNA	Kégué, Eglise catholique Ste Thérèse		70 01 03 03
MISERICORDE	Bè Kpota		23 38 47 62
MAELYS,	1688, Bd. Malfakassa Bè Kpota		22 27 60 19
ELI BERECA	Route d'Adidogomé, face bureau de poste		22 51 22 82
LA REFERENCE	Adidogomé, à coté du bar Madiba		22 51 12 12
BONTE	Wonyomé-Adidogomé, en face de la Station Sanol		93 95 80 78
BETANIA	Totsi- Gblenkomé non loin des Témoins de Jéhovah		96 80 10 11
MILLENAIRE	Face réserve de la gendarmerie d'Agoènyivé		22 51 64 31
MATHILDA	Route PATASSE-Lomégan		22 51 15 34
EL SHADAI	Face Ecole Théologie ESTAO		22 51 44 25
DIEUDONNE	Route LEO 2000, près FUCEC Agoè-Téléssou		70 44 84 59
EL-SHAMMAH	Amadahomé à coté de la maison des jeunes		70 43 25 85
LA GRACE	Auberge Sahara avant la Station SUN AGIP Agoè		22 25 91 65
ESPACE VIE	Agoè Logopé, face bar Plaisir2003		99 85 89 07
MAINA	Agoè Assiyéyé, axe Zanguéra à 300m du Carrefour Bleu		22 33 65 34
MAWUNYO	Agoè-Sogbossito, en face de la station OANDO		70 42 34 64
TAKOE	Avant la Station CAP ESSO de Zongo (coté opposé)		22 34 03 42
DE L'EDEN	Route d'Aného, face cité Baguida		70 42 13 98
VERSEAU	Près maison Bateau Baguida		22 27 34 34



Siège : Agbalépédo

Récépissé
n°383/14/10/09/HAAC
13 BP 507
e-mail:
augustin.sizing@yahoo.fr
Maison de la Presse
Casier N°26

Directeur de Publication

Augustin M. SIZING
90 03 18 24
22 34 13 57

Equipe de rédaction

Augustin SIZING,
M. Mazé,
Roger GBESSIA
Siméau EGLOU

Imprimerie

RAD GRAPHIC

Infographie

Hugues AYIVI-BLIBO

Tirage

2000 exemplaires

Projet de reformes constitutionnelles :

Comparaison du texte de l'expert et celui du gouvernement

Le débat au niveau des acteurs politiques au sujet du projet de loi soumis par le gouvernement à l'assemblée nationale et le texte proposé par l'expert constitutionnaliste de la CEDEAO est en cours et les interprétations fusent de partout notamment des officines politiques, au point que nombre de togolais ne se retrouvent pas dans ce qu'il y a comme similitudes et nuances afin de faire une réelle comparaison et voir plus clair.

Il est important dans pareille circonstance de se poser la question de savoir si le travail de l'expert constitutionnaliste de la CEDEAO est-il utile ? A cette question, la réponse est oui. Par ailleurs, on peut se demander si le travail de l'expert constitutionnaliste de la CEDEAO est parfait ? A cette autre question, on dira encore oui. Etant donné que le travail de cet expert de la CEDEAO constitue en lui, un travail d'expertise venu de l'extérieur, il est neutre certes mais il demeure parfait par les togolais qui sont plus au fait de la chose et qui ont avec les textes anciens vécues les différentes crises successives qui tirent leur source de ces textes. Faisons un exercice de comparaison des deux textes.

De l'article 59

Le nouvel article proposé par l'expert dispose : « **Le président de la République est élu au suffrage universel, libre, direct, égal et secret pour un mandat de cinq ans, renouvelable une seule fois. Nul ne peut exercer plus de deux mandats présidentiels ou proroger le mandat pour quelque motif que ce soit. Cette disposition ne peut faire l'objet d'une révision.** »

Dans sa nouvelle version, le gouvernement propose l'article 59 en ces ter-

mes : « **Le président de la République est élu au suffrage universel, direct, et secret pour un mandat de cinq ans, renouvelable une seule fois. Le président de la République reste en fonction jusqu'à la prise de fonction effective de son successeur.** »

Dans cette nouvelle formulation de l'article 59 par le gouvernement, on constate que l'expression « **mandat de cinq ans, renouvelable une seule fois** » est consacrée. Par ailleurs, le fait d'ajouter « **le président de la République reste en fonction jusqu'à la prise de fonction effective de son successeur** », vient combler certainement une lacune du texte de l'expert dont l'application peut créer des difficultés dans l'interprétation voire la mise en œuvre de cette loi car, un pays édite des lois en tenant compte de toutes les éventualités possibles. En la matière, l'existence et l'application de cette mesure n'a jamais posé problème au Togo, elle a souvent plutôt été salvatrice dans certaines crises.

De l'article 60

L'article 60 proposé par l'expert dit : « **L'élection du Président de la République a lieu au scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Le Président de la République est élu à la majorité des suffrages exprimés** »

représentant au moins la moitié des électeurs inscrits.

Si celle-ci n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé, le 15^{ème} jour après la proclamation des résultats définitifs du premier tour, à un second tour.

Seuls peuvent se présenter au second tour, les deux candidats ayant recueilli le plus grand nombre de voix au premier tour.

En cas de désistement ou de décès de l'un ou l'autre des deux candidats, entre les deux tours, les suivants se présentent dans l'ordre de leur classement.

Au second tour, est déclaré élu, le candidat qui a recueilli le plus grand nombre de voix. »

Pour sa part le gouvernement formule l'article 60 comme ceci : « **L'élection du Président de la République a lieu au scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Le Président de la République est élu à la majorité absolue des suffrages exprimés** »

Si celle-ci n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé, le 15^{ème} jour après la proclamation des résultats définitifs du premier tour, à un second tour.

Seuls peuvent se présenter au second tour, les deux candidats ayant recueilli le plus grand nombre de voix au premier tour.

En cas de désistement ou de décès de l'un ou l'autre des deux candidats, entre les deux tours, les suivants se présentent dans l'ordre de leur classement.

Au second tour, est déclaré élu, le candidat qui a recueilli le plus grand nombre de voix »

Ici on se rend compte de ce que, le gouvernement a pris en compte une bonne partie pour ne pas dire presque toute la proposition de l'expert de la CEDEAO mais, il élargit de l'article l'expression « **représentant au moins la moitié des électeurs inscrits.** », ceci doit être une précaution pour éviter toute forme d'interprétation dans la validité d'un scrutin pour élire un président de la République, car il y a bien une différence entre les électeurs inscrits et ceux qui votent réellement le jour du scrutin.

De l'article 100

L'article 100 de l'expert de la CEDEAO dit : « **La cour constitutionnelle est composée de 7 membres nommés pour un mandat de 6 ans renouvelables une seule fois.** »

Deux sont désignés par le Président de la République dont un en raison de sa compétence et son expérience professionnelle en matière juridique et administrative

Deux sont élus par l'assemblée nationale à la majorité absolue de ses membres. Ils doivent être choisis en raison de leurs compétences juridiques et en dehors des députés

Un magistrat désigné par le Conseil Supérieur de

la Magistrature

Un avocat désigné par ses pairs et ayant au moins 15 ans d'ancienneté et d'une probité reconnue.

Un professeur d'université titulaire en droit élu par ses pairs et ayant au moins 15 ans d'ancienneté

Le président de la cour constitutionnelle est nommé par le Président de la République. »

Le gouvernement de son côté propose ce nouveau texte pour l'article 100 de la constitution : « **La cour constitutionnelle est composée de 9 membres nommés pour un mandat de 6 ans renouvelables une seule fois.** »

Trois sont désignés par le Président de la République dont un en raison de ses compétences

Deux sont élus par l'assemblée nationale à la majorité absolue de ses membres. Ils doivent être choisis en dehors des députés. L'un d'entre eux doit être désigné en raison de ses compétences juridiques

Deux sont élus par le Sénat à la majorité absolue de ses membres. Ils doivent être choisis en dehors des Sénateurs. L'un d'entre eux est désigné en raison de ses compétences juridiques.

Deux magistrats désignés par le Conseil Supérieur de la Magistrature ».

On voit bien dans ce texte qu'au lieu de 7 membres, le gouvernement propose 9 membres nommés tous pour un mandat de 6 ans renouvelable une seule fois, à raison de 3 désignés par le président de la République, deux élus par l'As-

semblée nationale, Deux élus par le Sénat, et deux magistrats désignés pour leur part par le Conseil Supérieur de la Magistrature Suprême. En outre le gouvernement supprime la disposition qui donne la prérogative constitutionnelle au président de la République de nommer le Président de la cour constitutionnelle.

Avec un peu de calme, on se rend bien compte que le gouvernement en usant de son expérience et au nom de la souveraineté nationale, a revu le texte de l'expert constitutionnaliste de la CEDEAO à certains niveaux pour l'adapter aux réalités sociopolitiques du Togo.

De fait, la CEDEAO en aidant les Togolais pour une sortie de crise, n'a jamais pris des décisions à la place des Togolais eux-mêmes. Demander que le texte de l'expert de la CEDEAO soit adopté dans son intégralité constitue un danger pour la démocratie et la souveraineté du Togo. Au demeurant, comment comprendre donc la C14 qui refuse la date du 20 décembre proposée par la CEDEAO pour les législatives, alors qu'elle accepte dans son intégralité le texte de cette même organisation sous régionale ?

Aux acteurs politiques à leur tour de faire preuve de réalisme pour l'adoption dudit texte sous réserve de s'entendre sur certaines terminologies et formulations. Le Togo gagnerait en cela au lieu des guerres qui n'en valent parfois pas la peine.

Siméau Eglou

Loi des finances 2019

Un budget de 1461 milliards dont 45% pour les besoins sociaux

Le budget général du Togo exercice 2019 est voté depuis vendredi dernier par les députés au cours de la sixième séance plénière de la deuxième session ordinaire de l'année à l'Assemblée nationale. Il est estimé à 1.461 milliards de nos francs. Selon les explications données par le Ministre de l'Economie et des finances, Sani Yaya, 45% de cette somme sont destinés à résoudre les problèmes sociaux notamment à travers le Plan National de Développement (PND). A travers ce budget, on peut aussi noter la volonté du gouvernement de poursuivre les réformes économiques et l'assainissement des finances publiques.

La loi des finances gestion 2019 s'équilibre en ressources et en charges à 1.461 milliards de francs CFA contre 1.311 milliards de francs CFA en 2018, soit une progression d'environ 10%. Les recettes fiscales connaissent une hausse de 8,6% en passant de 616,6 milliards en 2018 à 669,5 milliards en 2019, tandis que les recettes non fiscales sont en baisse de 5,2% pour s'établir à 80,4 milliards contre 84,8 milliards en 2018.

Les recettes budgétaires enregistrent quant à elles, une augmentation de 49,1 milliards de francs CFA pour atteindre 881,1 milliards de francs CFA contre 832 milliards de francs CFA prévus dans le collectif budgétaire 2018. Quant aux

dépenses budgétaires, elles diminuent de 25,6 milliards de francs CFA et ressortent à 895 milliards contre 920,6 milliards de francs en 2018.

Il en découle un solde budgétaire déficitaire de 13,8 milliards de francs CFA entièrement financé par le solde excédentaire des opérations de trésorerie. « A travers la présente loi de finances, le Gouvernement entend poursuivre le renforcement des actions de mobilisation des recettes internes en assurant l'élargissement progressif de l'assiette fiscale afin de desserrer l'étouffement des entreprises et permettre ainsi au secteur privé de jouer pleinement son rôle dans le développement de notre pays » déclarait le ministre Sani Yaya lors du

vote du budget. Il expliquait aux députés que les prévisions budgétaires qui résultent de la dite loi de finances pour la gestion 2019 s'appuient sur les orientations de la politique économique et sociale du gouvernement et sur le cadrage macro-budgétaire cohérent avec le programme triennal soutenu par la Facilité élargie de crédit (FEC), conclu le 5 mai 2017 avec le Fonds Monétaire International (FMI).

La réalisation d'importantes actions du PND prévues dans le budget

La loi de finances pour la gestion 2019 accorde une place importante aux projets structurants du Plan National de Développement (PND) sur ses trois axes,



Sani Yaya, ministre de l'Economie et des Finances

aux projets ayant trait à l'emploi des jeunes à travers des recrutements prévus dans des différents secteurs de l'administration publique. Ce document se présente comme une vision déclinée en objectifs, une planification des priorités de développement et pour lequel le gouvernement parie désormais non seulement pour consolider les performances récoltées mais dynamiser les efforts entrepris au Togo. En adop-

tant le budget général de l'Etat vendredi dernier, les députés ont permis au gouvernement d'activer la phase d'exécution et de mise en œuvre qui fait la part belle aux secteurs sociaux. Les projets structurants du PND, le recrutement dans l'administration publique, le programme d'urgence communautaire (PUDC), le programme d'appui aux populations vulnérables (PAPV) en constituent les grands axes.

La réduction de la pauvreté et la satisfaction des besoins sociaux prioritaires sont également prévues dans le budget. L'agriculture, l'électrification et le développement des infrastructures ont été prioritaires dans le budget. Le secteur agricole, grand pourvoyeur d'emplois au Togo, aura comme par le passé, une attention accrue avec la mise en place des pôles de transformation agricole. Il bénéficiera entre autres, de divers programmes tels que le Projet d'Appui à l'employabilité et à l'insertion des jeunes (PAEIJ-SP) piloté par le Gouvernement togolais avec l'appui de la Banque africaine de développement (BAD).

Notons que la politique budgétaire est axée sur l'amélioration des réformes économiques, prend en compte les besoins de première nécessité, les infrastructures en matière de santé, d'éducation, du développement ainsi que de l'employabilité des jeunes.

Roger GBESSIA

15^{ème} Foire Internationale de Lomé :

Ça démarre demain

C'est demain que s'ouvrent les portes de la 15^{ème} Foire Internationale de Lomé. La direction du Centre des Expositions et Foire (CETEF) est prête pour la cérémonie d'ouverture qui a lieu ce vendredi 23 février 2018 sur le site. Cette foire qui a pour thème : « **chaîne de valeur, vecteur de progrès économique** » et qui démarre ce vendredi est prévue pour prendre fin le 10 décembre prochain, soit un total de 18 jours de fête foraine y compris les jours d'ouverture et de fin de l'événement.

Le thème « **chaîne de valeur, vecteur de progrès économique** » est selon le Directeur du CETEF monsieur JOHN-SON Kuéku Banka, une opportunité pour édifier les entreprises qui visent naturellement à conquérir un plus grand marché et accroître leurs chiffres d'affaires

aux fins d'obtenir de meilleurs résultats. Pour lui en effet : « *Par définition, LA CHAÎNE DE VALEUR est l'ensemble des étapes déterminant la capacité d'un domaine d'activité stratégique d'une entreprise ou d'une organisation à obtenir un avantage concurrentiel ces étapes correspondent au service de l'entreprise, ou aux activités complexes imbriquées qui constituent l'organisation. La valeur est la somme que les clients sont prêts à payer pour obtenir le produit ou service donc la chaîne de valeur doit permettre à une entreprise de construire son avantage concurrentiel. Alors vous comprenez par-là que la chaîne de valeur dans la vie structurelle d'une entreprise ou d'une organisation s'avère primordiale. Une série de rencontres sera organisée pour aborder ce thème*



qu'est la chaîne de valeur. Ces rencontres permettront aux professionnels qui viendront de partager leurs expériences avec les participants. »

Cette année, le Bur-

kina Faso est le pays à l'honneur de la 15^{ème} Foire Internationale de Lomé, une occasion pour les opérateurs économiques de ces deux pays frères de renforcer leurs liens

de partenariat économique et commercial.

La foire comme on le sait est une occasion pour les opérateurs économiques d'exposer leurs produits et services, de nouer des relations d'affaires, de prendre part pour le cas de la Foire Internationale de Lomé aux rencontres B to

B, de participer à plusieurs conférences et de participer à une multitude d'activités foraines et ludiques. Selon la direction du CETEF, toutes les activités de constructions des stands de cette foire prendront fin ce jeudi même à minuit afin de permettre une cérémonie d'ouverture sans encombre et bien réussie. Et comme la sécurité est un maillon essentiel d'une telle organisation, le directeur du CETEF monsieur JOHN-SON Kuéku Banka rassure : « *il y aura la fouille corporelle des personnes à l'aide des engins détecteurs appropriés, la brigade canine aussi sera présente et la présence des forces de sécurité sur tout le site.* »

Autant dire donc que c'est parti pour une bonne fête foraine pendant plus de deux semaines et qui comptera trois week-ends qui annoncent les fêtes de fin d'année.

Augustin S.



**INTERNET TRÈS HAUT DÉBIT JUSQU'À 100 Mbps
DÉJÀ DISPONIBLE AU TOGO**

**LA FIBRE OPTIQUE CHEZ VOUS DISPONIBLE DANS
LES ZONES SUIVANTES :**

- AGOË,**
- BAGUIDA,**
- BOULEVARD CIRCULAIRE,**
- FOREVER,**
- ZONE PORTUAIRE,**
- ABLOGAMÉ,**
- KODJOVIAKOPÉ,**
- NYÉKONAKPOË,**
- RÉSIDENCE DU BÉNIN,**

& DANS LES AUTRES CITÉS.

LES EXTENSIONS SE POURSUIVENT DANS LES AUTRES QUARTIERS DE LOMÉ.

**RÉSERVEZ DÈS MAINTENANT VOTRE OFFRE FIBRE DANS
TOUTES LES AGENCES DU GROUPE TOGO TELECOM
& BÉNÉFICIEZ DES AVANTAGES EXCEPTIONNELS !!!**

Adopter La Fibre du Groupe TOGO TELECOM, c'est participer au développement du Togo.

Echos civisme

Rouler avec un engin non immatriculé, est une infraction

Selon la Direction des transports routiers et ferroviaires, l'immatriculation constitue l'un des premiers éléments d'identification publique d'un engin (véhicule, moto ou tricycle). L'immatriculation se veut une démarche incontournable dans l'acquisition de tout engin dans un pays. Cela permet par exemple de repérer ou d'identifier un conducteur ayant commis une infraction dans la circulation.

Cependant, force est de constater que certains citoyens circulent avec des engins non immatriculés en dépit des dispositions légales en vigueur dans le pays. Le décret n°2001-174/PR portant renouvellement des immatriculations et utilisation de plaques des véhicules et autres engins routiers, en son article premier, indique en effet que tout véhicule définitivement introduit au Togo doit avoir une immatriculation togolaise et muni de plaque minéralogique attribuée par le ministère en charge des transports. D'après les explications du Directeur des transports routiers, Delato Kokou Agbokpè, même s'il ya retard dans l'établissement et la production de carte grise ou dans l'immatriculation, cela ne donne en aucun cas le droit à un propriétaire de circuler avec son engin non immatriculé, sous prétexte que le dossier traîne ou est en cours au transport routier. Ce qui est à déplorer, c'est le manque de volonté affiché par certains citoyens quant aux démarches à effectuer auprès des services compétents afin de rentrer dans les normes. Ne pas immatriculer son engin avant sa mise en circulation, est un comportement incivique qu'il faut corriger à tout prix. Car, au-delà du fait que l'immatriculation constitue un acte civique et met le citoyen dans les normes, cela aide beaucoup aussi à retrouver l'engin en cas de perte ou de vol.

La Rédaction

Journées portes ouvertes de la presse togolaise 2018 à Sokodé/interview de Tchagnao Arimyo

« Nous avons promis aux membres du CONAPP que cet événement sera délocalisé cette année »

A l'occasion des journées portes ouvertes de la presse togolaise, qui se tiendront du 27 au 30 novembre prochain à Sokodé, le président du CONAPP, Tchagnao Arimyo a accordé une interview à votre journal Echos du Pays. Lire ci-dessous l'intégralité de cet entretien dans lequel il évoque les objectifs, les raisons du choix de Sokodé, parle des innovations et de l'organisation technique.

ECHOS DU PAYS : Tchagnao Arimyo bonjour, vous êtes le président du Conseil National des Patrons de Presse.

T C H A G N A O ARIMYO : Bonjour

EDP : Les journées portes ouvertes de la presse togolaise auront bel et bien lieu encore cette année mais cette fois à Sokodé ?

TA : Les journées portes ouvertes comme vous le savez sont devenues une tradition que le Conseil National des Patrons de Presse respecte depuis 5 ans. Lors de la campagne qui a consacré notre élection à la tête du CONAPP le 18 mai 2018, nous avons promis aux membres du CONAPP que cet événement sera délocalisé cette année. C'est pour respecter la parole que nous avons choisi de délocaliser les JPO de la presse togolaise à Sokodé. L'événement se déroule autour du thème "journalisme, nouveaux médias et liberté d'expression."

EDP : Peut-on reve-

nir sur les objectifs de cet événement qui est à sa 5^{ème} édition cette année ?

TA : Cet événement est devenu une tradition comme je l'ai dit. Les 4 éditions passées ont eu lieu à Lomé. L'objectif c'est de permettre au public de découvrir le métier du journalisme, de découvrir l'histoire de la presse togolaise, de découvrir le matériel que nous utilisons pour exercer notre profession. C'est également l'occasion pour le public de vivre en live, ce que nous faisons comme émission à la radio et à la télévision. L'objectif c'est aussi de permettre aux étudiants en journalisme et en communication qui sont un peu partout au Togo de découvrir le métier qu'ils aspirent embrasser. Pour le cas de Sokodé où se tiendront les JPO de la presse togolaise édition 2018, les émissions qui se feront, seront ouvertes au public, c'est l'occasion pour ceux qui n'ont jamais vu le studio d'une radio de le découvrir, savoir comment se comporter dans un studio. Les appre-

nants en journalisme de Sokodé et d'ailleurs peuvent poser des questions et avoir des réponses adéquates.

EDP : Pourquoi le choix de Sokodé pour les JPO 2018 ?



Tchagnao Arimyo, président du CONAPP

TA : Pour ce qui est de la délocalisation, tout le monde le savait, comme je l'ai dit c'était annoncé lorsque nous arrivions à la tête du CONAPP. L'idée c'est surtout de ne pas faire les mêmes choses chaque année. Maintenant pour le choix de Sokodé, c'est pour respecter une tradition

qui dit que la charité bien ordonnée commence par soi-même. Je suis natif de la localité, je ne peux pas délocaliser l'événement sans commencer par chez moi. C'est juste pour cette raison que nous avons choisi la ville de Sokodé.

EDP : On va parler du thème retenu cette année pour l'événement, "journalisme, nouveaux médias et liberté d'expression." Pourquoi le choix de ce thème ?

TA : Le thème est choisi par l'ensemble des membres du bureau et il répond aux réalités que vit le monde aujourd'hui. Que ce soit chez nous au Togo et partout ailleurs, les gens n'ont pas encore compris en ce qui concerne l'usage des réseaux sociaux, les méfaits des "fake news" que tout le monde redoute. Ce thème nous permettra d'amener les Togolais dans leur ensemble à travers nos activités qui seront synchronisées et suivies sur toute l'étendue du territoire national à comprendre les dangers des réseaux sociaux.

EDP : Y a-t-il une touche particulière pour cette édition ?

TA : La touche particulière c'est que nous invitons d'imminents journalistes

étrangers, qui viendront de Cotonou au Bénin, de Dakar au Sénégal et Ouagadougou au Burkina Faso pour un partage d'expérience. Nous découvrirons ce qu'ils font chez eux tout comme eux aussi apprendront ce que nous faisons ici.

EDP : Les journées portes ouvertes de la presse togolaise à Sokodé, cela suppose que les confrères de Lomé doivent se déplacer sur les lieux ou bien c'est seulement à l'endroit des confrères de l'intérieur ?

TA : Les confrères de Lomé doivent y être, il n'y a pas que ceux de l'intérieur, les journées portes ouvertes concernent tous les confrères du privé et du public. Même les confrères qui ne sont pas membres du CONAPP sont également attendus à Sokodé. Sur les plateaux des émissions qui seront animées en direct de Sokodé, vous verrez que nous ferons vivre l'ambiance qui règne sur les médias à Lomé lors des émissions débat. Même ceux qui ne sont pas invités et qui sentent le besoin d'aller suivre ce qui se fera à Sokodé, ils seront accueillis.

EDP : Quelles sont vos attentes à la fin de ces journées portes ouvertes ?

TA : D'abord c'est un défi pour moi en tant que président du CONAPP, parce que ce n'était pas évident de vouloir délocaliser ce qui se faisait toujours à Lomé vers l'intérieur du pays. Le fait de vouloir tenir cet événement hors de Lomé me donnera une satisfaction. Quand les populations de l'intérieur viendront vivre tout ce qui se fait en matière de journalisme, quand les apprenants viendront de l'Université de Kara et d'autres établissements privés de Sokodé pour voir ce que nous faisons, je serai comblé parce que ce n'était pas évident. Je profite de cette occasion pour lancer un appel aux partenaires, à tous ceux qui ont envie de nous accompagner pour la réussite de cet événement de le faire. Ce sera bien pour le Togo, bien pour les populations de la région centrale et même pour tous ceux qui ne sont pas du monde du journalisme.

EDP : Avez-vous un dernier message ?

TA : Tout ce que j'ai à dire c'est d'appeler les confrères à s'y mettre pour que l'événement puisse réussir.

11^e sommet extraordinaire de l'UA

Plusieurs réformes adoptées

Du 17 au 18 novembre dernier, s'est tenue à Addis-Abeba dans la capitale éthiopienne la 11^e session extraordinaire de l'Union Africaine (UA) sur la réforme institutionnelle. Conduite par le Premier Ministre Selom Klassou, la délégation togolaise y a pris part pour apporter ses soutiens aux réformes portées par le président rwandais, Paul Kagamé. Aux termes des discussions, plusieurs décisions relatives notamment à l'administration de l'Union et aux cotisations des Etats membres ont été adoptées.

Mandaté par ses pairs en 2016 pour opérer des réformes liées au fonctionnement de l'institution continentale, le président rwandais et président en exercice de l'organisation, Paul Kagamé a fait quelques propositions en la matière au sommet de janvier 2018. Pour l'ensemble des Chefs d'Etat de l'Union, il était question de réfléchir notamment aux moyens de garantir l'autonomie financière de l'organisation. C'est dans ce cadre que le XI^e sommet extraordinaire de l'UA a été convoqué le week-end dernier à Addis-Abeba. Lors de cette rencontre qui a vu la participation d'une quinzaine de Chefs d'Etat africains et leurs représentants, plusieurs points concernant la réforme institutionnelle de l'UA ont été abordés. Quelques points ont été adoptés, certains rejetés et d'autres renvoyés au prochain sommet.

La Commission de l'UA a été réformée notamment avec la réduction du nombre des commissions de huit à six dans le but d'avoir plus d'efficacité dans leur travail. La commission paix et sécurité fusionne avec les affaires politiques et la commission

commerce et industrie intégrée dans celle des affaires économiques. Cela dans l'optique de faire des économies. Les nouveaux commissaires seront sélectionnés selon une phase de présélection et leur élection sera faite par les Etats contrairement à la proposition de Paul Kagamé qui a consisté à la nomination des commissaires par le président de la Commission. Toutefois, le réformateur s'est réjoui : « Aujourd'hui, nous avons lancé la Commission de l'UA sur une trajectoire plus performante, avec des effets bénéfiques qui se feront sentir pendant des décennies », a déclaré Paul Kagamé.

En ce qui concerne le Togo, la délégation conduite par le Chef du gouvernement, a soutenu la décision selon laquelle le président et le vice-président de la Commission de l'Union africaine sont directement élus par la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement. De même, le Togo a soutenu la décision de donner au président de la Commission de l'Union le pouvoir de sanctionner un commissaire qui viendrait à violer les règlements de l'or-

ganisation panafricaine en le trainant devant le conseil exécutif.

L'autre réforme qui a été très discutée lors de la 11^e session extraordinaire des chefs d'Etats et de gouvernement est la question des cotisations des Etats membres pour laquelle l'Union renforce les sanctions à l'encontre des Etats qui ne sont pas à jour de leurs contributions au budget de l'organisation. Par rapport à ce point, le barème de contributions des Etats a été revu à la hausse, soit à 0,2% de contribution de chaque Etat, décision également soutenue par le Togo.

Sur le point des sanc-



Photo de famille des participants

tions à infliger, les participants se sont accordés sur le principe de durcir les sanctions contre les Etats qui ne payent pas ou ne versent pas régulièrement leurs cotisations pour le fonctionnement de l'institution. Un nouveau barème de sanctions allant à la suspension de la participation d'un Etat aux travaux de l'organisation continentale. « L'exercice budgétaire touche à sa fin mais nous n'avons perçus que 50% des contributions » a re-

gretté Moussa Faki Moussa, le président de la Commission de l'UA.

Autre point, la réintégration du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) à l'UA a été validée. Pour Pierre Moukoko Mbonjo, chargé des réformes de l'UA, les discussions au cours de ces assises ont été fructueuses. « Ce sommet a été à la hauteur des attentes. Je

dirai même plus que ça » s'enthousiasmait-il au micro de Jeune Afrique.

Si ces réformes ont été adoptées par l'ensemble des participants au sommet, il faut quand même souligner qu'elles ont été portées par le président rwandais, Paul Kagamé dont le mandat à la tête de l'Union s'achève en janvier 2019. Il cédera son poste au Chef de l'Etat égyptien, Abdel Fattah Al-Sissi.

Kokou Amenti

Projet de privatisation des banques

Le Parlement donne son aval

Le Gouvernement togolais a reçu l'aval des députés pour la privatisation des banques nationales et entreprises telles que la Banque Togolaise pour le Commerce et l'Industrie (BTCI), l'Union Togolaise de Banque et le Groupe TogoCom. L'initiative de la privatisation même si elle est saluée par les experts du Fonds Monétaire International (FMI), inquiète certains concitoyens par rapport aux taux d'intérêts (pour les banques, aux coûts de prestation et autres tarifs (pour Togocom) que cela pourrait entraîner à l'heure de l'effectivité de cette nouvelle disposition.

Le ministre de l'Economie et des finances, Sani Yaya, émissaire du gouvernement était devant la représentation nationale

vendredi dernier. Il y a fait un exposé sur les ambitions qui motivent le choix de l'exécutif togolais de confier les dites entrepri-

ses au secteur privé. A la fin de l'exercice qui lui a valu le quitus de l'hémicycle, il s'est réjoui que les députés aient compris la

vision du gouvernement qui a abondamment expliqué la nécessité de confier les dites entreprises au

Suite à la page 7



LES PRIX BAISSENT

Les carnets de factures normalisées
avec TVA / sans TVA

~~3 000 FCFA~~ **1 500 FCFA**

La planche de vignettes

~~10 800 FCFA~~ **2 700 FCFA**

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg

Eliminatoires CAN 2019/défaite du Togo face l'Algérie :

Et si Claude Leroy quitte son fauteuil

La défaite du Togo face à l'Algérie 1 but contre 4, le 18 novembre dernier dans le cadre des éliminatoires de la CAN Cameroun 2019 est la petite goutte d'eau qui devrait emporter le sélectionneur du Togo Claude Leroy. Alors que le public sportif togolais attendait que le Togo se relance véritablement dans le groupe D au sortir de ce match, l'issue de cette rencontre a été plutôt une désillusion pour les Togolais. Personne n'a pensé à cette défaite à la limite humiliante à domicile et devant un public de grand jour. Plusieurs paramètres expliquent cette déconvenue de l'équipe togolaise. D'abord l'absence de certains cadres de la défense togolaise notamment Djene Dakonam désormais indispensable à l'équipe et Oura Sama Hakim. Absents pour cause de cumul de cartons, Claude Leroy était dans la triste obligation de se passer de ces 2 joueurs clés dans la défense. Il n'a jamais su trouvé les pions nécessaires pour palier leur absence. On a comme im-

pression que le français ne pense pas souvent aux pièces de rechange en cas de besoin. Il se contente de ce qu'il a sous la main sans penser au plan B, c'est le moins ce que les observateurs avisés du football togolais ont pu relever. Comment pouvoir arracher la qualification pour la CAN 2019 en terre béninoise lors de la 6^{ème} et dernière journée des qualifications c'est l'équation qu'il faut résoudre désormais. Mais ils sont très peu les Togolais qui croient encore à une qualification du Togo pour la CAN au Cameroun. Seul Claude Leroy continue par soutenir qu'il arrachera la qualification aux Béninois en mars prochain. Qu'est-ce qui peut être fait avant mars 2019 pour que l'équipe togolaise voyage en commando à Cotonou, c'est la véritable énigme. Quand on analyse le travail que le sélectionneur français fait à la tête des Eperviers cela suscite des doutes. Claude Leroy n'a jamais convaincu dans son travail, il semble être en déphasage avec les réali-

tés du football moderne. Sur le banc, il n'a jamais su influencer le jeu, il manque de solutions pour débloquer les situations difficiles. Si les joueurs eux-mêmes ne prennent pas d'initiative, le coach ne propose rien. Alors que le football moderne exige que lors que le match devient difficile, il revient à l'entraîneur de trouver un autre plan pour débloquer la situation, ce que Claude Leroy ne semble pas avoir. Au contraire ses pratiques ont amené beaucoup de joueurs à quitter la sélection et aujourd'hui l'histoire le rattrape. Cela prouve que ce n'était pas les joueurs qui ne sont pas compétents mais c'est plutôt lui qui ne sait pas les utiliser.

Quand on jette un regard sur les performances de Claude Leroy à la tête de l'équipe nationale de football du Togo depuis son arrivée en avril 2016, on retient qu'en 25 matches toutes compétitions confondues, il a réalisé 8 victoires, 8 matches nuls et 9 défaites. Une perfor-

mance à notre avis en deçà des attentes des Togolais et contraire à la mission qui lui est assignée. Après la CAN 2017 puisque c'est après cette compétition



Claude Leroy

que sa mission a véritablement commencé, il a concédé 7 défaites, 4 matches nuls et 4 victoires. Cela prouve suffisamment qu'il n'est pas à la hauteur de la mission comme annoncé au public sportif togolais à la signature de son contrat en Avril 2016. Il avait pour mission de qualifier le Togo à la CAN Cameroun 2019 et mettre en place une équipe nationale locale. A une journée de la

fin des éliminatoires de la prochaine CAN, la mission est compliquée et semble même impossible. A-t-il encore quelque chose à prouver à la tête de l'équipe togolaise, des doutes subsistent. Il pouvait simplement jeter l'éponge cela ne dérangerait personne parce que le public sportif estime qu'il a suffisamment perdu le temps aux Eperviers. Son départ pour permettre de faire venir un autre entraîneur qui peut-être ne va pas coûter cher au Togo mais fera un bon boulot avec une nouvelle équipe pour de nouveaux défis. Qui aurait cru que le sorcier blanc présenté aux Togolais n'en était pas un. On peut conclure qu'il est passé à côté de sa mission s'il n'arrive pas à créer une véritable surprise au Bénin en offrant une qualification au Togo. Mais si Claude Leroy doit partir parce que son âge ne lui permet plus de comprendre les réalités du football moderne, certains joueurs comme le capitaine emblématique des Eperviers Emmanuel

Adébayer doit prendre également sa retraite. C'est un grand joueur on le sait, il a donné au football togolais ce qu'il avait. Cela le public sportif et tout le peuple togolais doit le lui reconnaître mais il est temps qu'il arrête. Qui aurait pensé que le chou chou des Togolais allait quitter la pelouse après un match sous une forte escorte des forces de sécurité ? Cela est arrivé au garçon de Kodjoviékopé le 18 novembre dernier après le match contre l'Algérie. Le public était très furieux contre lui parce qu'il n'a pas convaincu sur la pelouse et il avait également boudé les deux rencontres précédentes. Ce comportement du public qui lui a même jeté des projectiles au stade municipal de Lomé est à condamner avec la dernière rigueur. Mais il est temps que Shéyi Adébayer libère le planché, personne ne l'en voudra au contraire on l'applaudira parce qu'il a mené le bon combat.

M. Mazé

Projet de privatisation des banques (suite)

Le Parlement donne son aval

secteur privé pour plus d'efficacité dans la gestion et plus de productivité. « Dans sa volonté de préserver la stabilité financière et convaincu du rôle moteur que joue le secteur privé dans le développement, le gouvernement, en accord avec les partenaires au développement notamment le Fonds Monétaire International (FMI) a finalement décidé de procéder à la privatisation des deux banques individuelle-

l'adoption de des présentes lois, le Gouvernement prendra les textes réglementaires prévus par la loi pour l'effectivité de l'opération. Je puis d'ores et déjà vous assurer que le Gouvernement, lors des négociations avec les potentiels repreneurs, s'emploiera à préserver les intérêts de notre pays singulièrement ceux des salariés dans ces deux banques et dans le Groupe TogoCom » a-t-il poursuivi.

les initiatives de privatisation de toutes les banques publiques du Togo ont pu aboutir pour deux banques par le passé et n'ont pas abouti pour ces deux dernières. Alors au moment où le gouvernement reprend cette initiative, nous pensons que c'est une bonne décision qui peut assurer la stabilité financière de ces deux banques à long termes et éviter que le gouvernement n'injecte de fonds dans ces banques. Ceci va être un léger positif pour la situation des deux banques mais également pour le budget de l'Etat » a-t-il déclaré le 26 octobre dernier à l'issue d'un entretien avec le Président de la République.

Malgré cet optimisme de l'expert économiste, beaucoup de questions se murmurent au sein de l'opinion par rapport aux éventuelles répercussions que peut entraîner cette nouvelle disposition, notamment les taux d'intérêts sur les crédits qu'accordent ces établissements bancaires à leurs clients, les acquis du personnel sans oublier les couts de prestations de Togocom et autres tarifs que la nouvelle direction pourrait émettre. D'où la nécessité pour les techniciens des services concernés de prendre la parole pour éclairer la lanterne des populations. Idem pour les universitaires togolais spécialistes en économie de sortir de leur mutisme pour apporter des éclairages sur le sujet qui intéresse tant les compatriotes.

Roger GBESSIA



ment faisant ainsi l'économie d'une fusion préalable. Cette décision, faut-il le rappeler est motivée par les opportunités actuelles qu'offre le marché bancaire et l'engagement du Gouvernement à faire du Togo un hub d'excellence des services financiers mais aussi un centre de compétence digitale » a expliqué le ministre devant les élus.

Il est à noter que la décision de privatiser ces entreprises entre en adéquation avec l'axe 1 du Plan National de Développement (PND 2018-2022) qui consiste à faire du Togo un hub logistique d'excellence et un centre d'affaires de premier ordre dans la sous-région. « Après l'autorisation que vous venez de lui donner à travers

Pour rappel, c'est depuis le 03 octobre dernier que le gouvernement a pris la décision en Conseil des ministres de privatiser les deux établissements bancaires publics abandonnant ainsi l'idée de fusion des deux institutions. Deux projets de loi visant à la privatisation des deux institutions avaient été pris à cet effet. Une idée saluée par les experts du Fonds Monétaire International (FMI). Le 30 octobre, soit quelques semaines après, Ivo Hasina Fizarazafimahefa, chef de mission du FMI en séjour au Togo trouvait en cette résolution une initiative à saluer. « Nous pensons que c'est une décision qui va dans la bonne direction étant donné que

Gabon / Cacophonie autour de l'indisponibilité temporaire d'Ali Bongo

L'UA appelle au « strict » respect de l'ordre constitutionnel

L'Union Africaine se montre préoccupée par les tergiversations qui secouent le Gabon liées à l'hospitalisation d'Ali Bongo à Riyad en Arabie Saoudite. Alors que beaucoup s'attendaient à un retour rapide du Chef de l'Etat au pays, son hospitalisation se poursuit à cause de son état de santé qui ne s'est pas encore amélioré. Une situation qui s'apparente à une vacance de pouvoir même si les barons du régime en place tentent de dissimuler cette réalité qui voudrait selon la Constitution gabonaise, qu'un scrutin soit organisé pour élire un nouveau président. Naturellement dans les rangs de l'opposition, c'est le tollé général. Du côté de l'Union africaine, l'on appelle les acteurs politiques à respecter l'ordre constitutionnel et à préserver la paix.

La cacophonie causée par l'absence du président Ali Bongo suite à son état de santé ne laisse pas indifférents les décideurs de l'Union africaine. La Commission de l'Union appelle à la retenue et préconise le « strict respect de l'ordre constitutionnel » pour écarter tout risque de dérapage. La sortie de l'UA est sans doute motivée par la posture de la Cour constitutionnelle gabonaise qui a annoncé le 14 novembre dernier qu'elle avait ajouté un alinéa à

l'article 13 de la Constitution, permettant au Vice-président du pays de présider le Conseil des ministres en l'absence du Président de la République. Une modification de la Constitution qui a suscité des mécontentements dans les états-majors de l'opposition, qui revendique plutôt la constatation de la vacance du pouvoir et l'organisation d'une élection dans les délais prévus par la Constitution.

Malgré la disposition dite « temporaire » introduite par la Cour constitutionnelle permettant au vice-président de tenir le conseil des ministres, un imbroglio demeure autour de cette modification, jugée illégitime et illégale par l'opposition. Face à cette crise qui pourrait perdurer devant les positions tranchées des acteurs politiques, l'Union africaine indique que : « le Président de la Commission dépêchera dans les meilleurs délais une mission d'information et d'écoute à Libreville... l'UA appelle l'ensemble des acteurs politiques et institutions du pays à conjuguer, en toute responsabilité, leurs efforts en vue de préserver l'unité, la paix et la stabilité du pays frère qu'est le Gabon ».

Dans un communiqué officiel lu sur la télévision nationale gabonaise lundi dernier, le ministre gabo-

nais des Affaires étrangères, Régis Immongault Tatangani a indiqué que : « le gouvernement est disposé le moment venu à recevoir une mission de l'Union africaine à une date qui sera convenue ». Pour sa part, le chef de la diplomatie gabonaise estime que : « la solidité des institutions gabonaises n'est plus à prouver. La décision de la Cour constitutionnelle rendue le 14 novembre 2018 et le Conseil des ministres tenu le 15 novembre 2018 témoignent de leur fonctionnement normal et régulier ».

Pour rappel, c'est depuis fin octobre que le président Ali Bongo est absent de son pays pour des raisons de santé. Il demeure hospitalisé à Riyad en Arabie saoudite. Le porte-parole de la présidence, dans un récent communiqué, mentionnait que « le Président de la République est dans une phase de recouvrement de la plénitude de ses facultés physiques. »

Malgré ces multiples sorties de la cellule de communication de la présidence gabonaise, nombreux sont les gabonais qui continuent par s'interroger sur la capacité de leur président à diriger le pays et surtout l'avenir qui les attend avec ou sans Bongo.

Roger GBESSIA

23 Nov. 10 Déc. 2018
15^{ème} Foire Internationale de LOMÉ

Foire de toutes les opportunités

+ DE 1000 EXPOSANTS
300 000 VISITEURS

**THÈME: CHAÎNE DE VALEUR,
 VECTEUR DE PROGRÈS ÉCONOMIQUE**

CENTRE TOGOLAIS DES EXPOSITIONS ET FIGURES DE LOMÉ BP. 10056 Lomé - Togo Tel: (00228) 99 64 40 01 / 90 31 76 37

 [facebook.com/center.tg](https://www.facebook.com/center.tg)

 twitter.com/centerlome

 [instagram.com/centerlome](https://www.instagram.com/centerlome)


www.ceter.tg

#TGFI15

